



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question orale n° 1002

### Texte de la question

M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la faiblesse des effectifs policiers de la ville de Nice. En effet, Nice compte aujourd'hui un policier pour 3 422 habitants, alors que Bordeaux, ville de taille comparable, dispose d'un policier pour 1 370 habitants, Lyon d'un pour 1 571 habitants et Marseille d'un pour 2 548 habitants. Cette faiblesse contribue à l'accroissement de la délinquance à Nice, notamment dans les grandes cités d'habitation et plus particulièrement dans le quartier des Moulins. Les habitants de ce quartier réclament depuis plusieurs années l'ouverture jour et nuit du poste de police de Saint-Augustin et l'augmentation du nombre de fonctionnaires de police affectés. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'accroître les effectifs de police à Nice et plus particulièrement dans le quartier des Moulins.

### Texte de la réponse

Mme la présidente. M. Christian Estrosi a présenté une question, n° 1002, ainsi rédigée:

«M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la faiblesse des effectifs policiers de la ville de Nice. En effet, Nice compte aujourd'hui un policier pour 3 422 habitants, alors que Bordeaux, ville de taille comparable, dispose d'un policier pour 1 370 habitants, Lyon d'un pour 1 571 habitants et Marseille d'un pour 2 548 habitants. Cette faiblesse contribue à l'accroissement de la délinquance à Nice, notamment dans les grandes cités d'habitation et plus particulièrement dans le quartier des Moulins. Les habitants de ce quartier réclament depuis plusieurs années l'ouverture jour et nuit du poste de police de Saint-Augustin et l'augmentation du nombre de fonctionnaires de police affectés. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il entend prendre afin d'accroître les effectifs de police à Nice et plus particulièrement dans le quartier des Moulins.»

La parole est à M. Christian Estrosi, pour exposer sa question.

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'outre-mer, à de nombreuses reprises, l'année dernière déjà, j'ai interrogé le ministre de l'intérieur sur la situation dans la partie urbaine de ma circonscription, qui recouvre deux cantons de l'ouest de la ville de Nice et représente une population de 45 000 habitants environ. Ces quartiers ont connu un développement plutôt difficile et, ces dernières années, la délinquance urbaine, notamment juvénile, n'a cessé d'y augmenter, avec des agressions multiples, de jour comme de nuit, contre les populations, les commerces, les entreprises et les visiteurs. Régulièrement, des voitures sont incendiées dans les caves des immeubles. Régulièrement, et ce fut encore le cas pendant le week-end du jour de l'An 1998-1999, cabines téléphoniques, Abribus et autres équipements sont la cible de saccages nocturnes. Régulièrement, des personnes âgées sont agressées sur la voie publique, à tel point que la plupart d'entre elles n'osent plus sortir dès la tombée de la nuit et restent enfermées chez elles. Régulièrement, les enfants sont rackettés et agressés, se voient proposer de la drogue à l'entrée ou à la sortie de l'école, lorsque ce n'est pas à l'intérieur même des établissements scolaires. Pour résumer, la situation ne cesse de se dégrader. Ces quartiers, où l'on compte notamment plus de 3 000 logements sociaux rien que dans la cité des Moulins et, à proximité, près de 4 000 à Saint-Augustin, ne se voient dotés, pour une population de près de 40 000

habitants, que d'un commissariat, ouvert de neuf heures le matin à dix-huit heures le soir, sauf les week-ends et les jours fériés. Il reste donc fermé la nuit et pendant les périodes où les populations sont le plus inquiètes; celles-ci sont alors totalement isolées et, lorsqu'elles composent le 17 pour appeler au secours, elles sont parfois prises en otage, sans espoir d'obtenir une réponse concrète. Le commissariat dispose bien de quelques îlotiers, mais leur effectif, je crois, est en tout et pour tout de cinq à six policiers, pour un quartier qui compte entre 40 000 et 45 000 habitants.

Je rappelle aussi que Nice, prise globalement, n'a qu'un policier pour 3 422 habitants, alors que Bordeaux, ville de taille comparable, a un policier pour 1 370 habitants, Lyon, un pour 1 571 habitants, et Marseille, un pour 2 548 habitants. Nous sommes donc confrontés à une situation que je qualifierai de «quasi-exclusion» de la carte de distribution et d'affectation des effectifs de police; aucun esprit de solidarité n'est manifesté à l'égard de la ville de Nice.

Je demande depuis plusieurs années que le commissariat de Saint-Augustin soit ouvert vingt-quatre heures sur vingt-quatre, y compris les jours fériés, et que les effectifs permettant d'assurer la sécurité dans les quartiers ouest de Nice soient renforcés de manière conséquente. Je serais heureux que vous puissiez enfin apporter des réponses concrètes aux inquiétudes des populations qui y vivent.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'outre-mer.

M. Jean-Jack Queyranne, secrétaire d'Etat à l'outre-mer. Monsieur le député, je reviendrai tout d'abord sur les chiffres que vous avez donnés. Je vous indique que la circonscription de police de Nice et les unités départementales qui y sont affectées, au 1er décembre 1999, comptaient 1 065 fonctionnaires, appelés du contingent et adjoints de sécurité. Par conséquent, contrairement à ce que vous disiez, le ratio police sur population n'est pas défavorable à la circonscription de police de Nice. On me signale notamment qu'au cours de la dernière période, les effectifs ont augmenté de 68 éléments, dont 51 adjoints de sécurité, et que le ratio police sur population était de 1 pour 400, contre 1 pour 436 au niveau national.

Les adjoints de sécurité sont actuellement 301 dans le département des Alpes-Maritimes, classé parmi les départements sensibles. D'ici à la fin de l'année, leur nombre devrait atteindre 360; une partie d'entre eux renforcera ceux qui sont déjà affectés à Nice, où, il est vrai, la délinquance générale et la délinquance de voie publique ont augmenté au cours des onze premiers mois de 1999, respectivement de 1,8 % et de 1,1 %.

Le bureau de police de Saint-Augustin - il ne s'agit pas d'un commissariat, monsieur Estrosi - assure la couverture policière du quartier des Moulins. Il fonctionne avec treize agents, deux officiers de police, six agents du corps de maîtrise et d'application, deux administratifs et trois adjoints de sécurité, soit, depuis le début de 1999, un renfort d'un agent du corps de maîtrise et d'application et de deux adjoints de sécurité. Cette présence policière est complétée par cinq gardiens de la paix et sept adjoints de sécurité qui exercent des missions d'îlotage. L'ensemble du secteur bénéficie, par ailleurs, de la surveillance et des interventions des effectifs des unités de roulement du commissariat central de Nice et des unités spécialisées niçoises, notamment la brigade anticriminalité, la section d'intervention et la section motocycliste urbaine.

Vous pouvez donc être assuré de la ferme détermination du ministre de l'intérieur et de sa volonté de ne rien négliger qui puisse mieux garantir, en tous lieux et en toutes circonstances, l'autorité de l'Etat et le droit à la sécurité.

A cet égard, le dispositif de police de proximité actuellement expérimenté au plan national, sur 67 sites, parmi lesquels figure le quartier de l'Ariane, à Nice, sera progressivement étendu à l'ensemble du territoire, après les assises nationales de la police de proximité, qui se tiendront en mars 2000.

De plus, dans le cadre de la fidélisation des unités mobiles, les Alpes-Maritimes recevront, en 2000, le concours d'un détachement de CRS.

J'évoquerai aussi la signature de deux nouveaux contrats locaux de sécurité dans les Alpes-Maritimes, dont l'un est spécifique aux transports niçois. Je pense qu'ils favoriseront le renforcement du sentiment de sécurité dans la circonscription de Nice et qu'ils consolideront les liens de confiance entre la population et les policiers, sujet auquel vous vous montrez particulièrement sensible.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Estrosi.

M. Christian Estrosi. Monsieur le secrétaire d'Etat, vos propos ne sont pas pour me rassurer.

Vous m'annoncez, en effet, le renfort de plusieurs dizaines d'adjoints de sécurité au cours des derniers mois et, parallèlement, une augmentation de la délinquance, ce qui tend à démontrer que les adjoints de sécurité ne sont d'aucune efficacité dans l'organisation de la police et que leur présence n'est pas de nature à rassurer les populations...

M. Jean-Claude Mignon. C'est vrai !

M. Christian Estrosi. Vous ne m'apportez pas de réponse s'agissant du bureau de police de Saint-Augustin. J'en déduis que vous refusez toujours de l'ouvrir vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Vous continuez à considérer qu'il doit rester fermé le soir dès 18 heures, ce qui plonge les populations dans l'inquiétude pendant la nuit entière, ainsi que les week-ends et les jours fériés.

Vous avez fait référence à d'autres quartiers de la ville de Nice, mais, à aucun moment, au quartier des Moulins. Vous me confirmez donc que vous n'envisagez pas du tout de renforcer les effectifs de police au service de la sécurité dans ce quartier où la délinquance est en augmentation comme vous l'avez reconnu. Cela ne peut que me plonger dans l'inquiétude.

Je terminerai en vous mettant en garde, monsieur le secrétaire d'Etat. Pendant les fêtes de Noël et du jour de l'an de l'année dernière, des actes de vandalisme, des actes d'agression, sans commune mesure avec ceux que nous avons à déplorer par le passé, ont été perpétrés. Je vous demande fermement de donner des instructions au préfet des Alpes-Maritimes, au procureur de la République et au directeur de la police départementale pour que toutes les mesures soient prises, cette année, afin que les habitants des quartiers ouest de Nice puissent vivre le réveillon de l'an 2000 dans la plus parfaite quiétude.

## Données clés

**Auteur** : [M. Christian Estrosi](#)

**Circonscription** : Alpes-Maritimes (5<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question** : Question orale

**Numéro de la question** : 1002

**Rubrique** : Sécurité publique

**Ministère interrogé** : intérieur

**Ministère attributaire** : intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 20 décembre 1999, page 7188

**Réponse publiée le** : 22 décembre 1999, page 11225

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 20 décembre 1999